

(1)

( N<sup>o</sup> 128. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 30 MARS 1897.

---

### GRANDE NATURALISATION.

---

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE ROUILLÉ.

---

I

*Demande du sieur Édouard-François PIEDANNA.*

---

Messieurs,

Le sieur Piedanna, né à Orchies (France), le 21 novembre 1849, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le 14 juin 1881, et exerce, à Wez-Velvain (Hainaut), la profession de cultivateur.

Il a épousé une femme belge; deux enfants, nés en Belgique, sont issus de cette union.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en France, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Piedanna remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

*Le Rapporteur,*

C<sup>te</sup> DE ROUILLÉ.

*Le Président,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.



Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE ROUILLÉ.



## II

*Demande du sieur Charles-Albert-Marie NEUERBURG.*



MESSIEURS,

Le sieur Neuerburg, né à Bonn (Prusse), le 16 novembre 1858, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 24 juin 1889, et exerce, à Bruxelles, la profession de négociant.

Il a épousé une femme allemande ; quatre enfants sont issus de cette union.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Une première demande du pétitionnaire a été rejetée par la Chambre le 19 mars 1896, par cinquante et une voix contre trente-neuf.

Votre Commission estime que le sieur Neuerburg remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

C<sup>te</sup> DE ROUILLÉ.

*Le Président,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

